

**BIENVENUE
AU LYCEE CHATEAUBRIAND DE ROME**



VILLA STROHL FERN

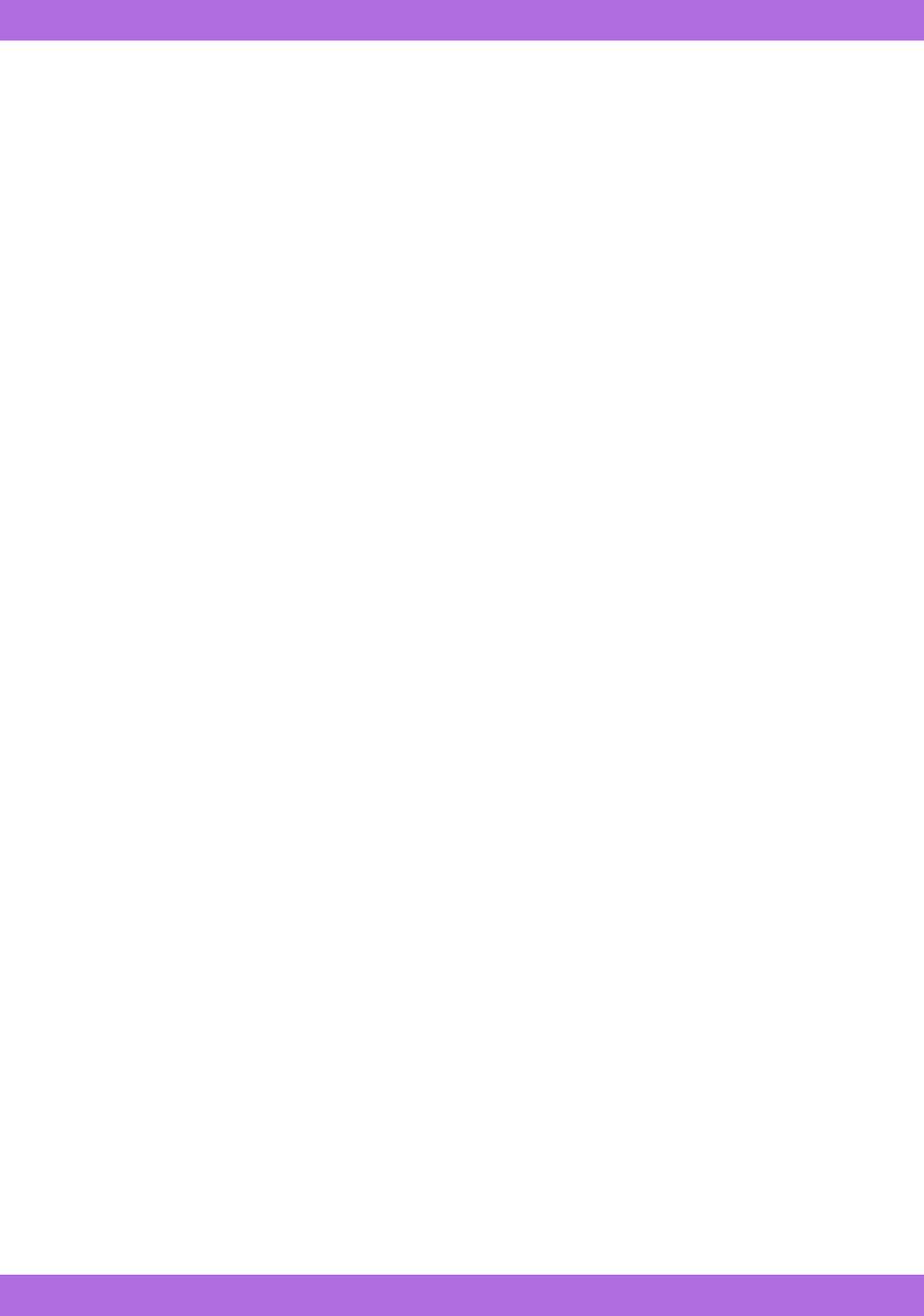
Via di Villa Ruffo 31,
00196 Roma, Italia
+39 06 441 604 510

VILLA PATRIZI-MALPIGHI

Via di Villa Patrizi 9,
00161 Roma, Italia
+39 06 441 6041

Année 2022 - 2023

LIVRET D'ACCUEIL
nouveaux arrivants



sommaire



| | |
|--------------------------------------|---------|
| LE MOT DE LA DIRECTION | PAGE 2 |
| L'HISTORIQUE | PAGE 3 |
| LE PLAN DE L'ÉTABLISSEMENT | PAGE 5 |
| LES HORAIRES | PAGE 6 |
| L'EMPLOI DU TEMPS | PAGE 7 |
| LES LOISIRS ET ACTIVITÉS CULTURELLES | PAGE 8 |
| LES LIEUX À CONNAÎTRE | PAGE 9 |
| LES ADULTES DU COLLÈGE | PAGE 11 |
| QUELQUES MOTS IMPORTANTS | PAGE 13 |
| QUELQUES CONSEILS | PAGE 15 |

le mot de la direction

À vous qui arrivez au lycée Chateaubriand de Rome, nous vous souhaitons la bienvenue.

Nous espérons que vous y suivrez une scolarité harmonieuse, riche en découvertes, en rencontres et en amitiés.

Nous comptons beaucoup sur les "anciens" pour vous accueillir chaleureusement et vous aider à vous adapter à votre nouvel environnement scolaire.

Bonne année scolaire !

M. Pestourie,
Proviseur

M. Chades,
Proviseur Adjoint

Mme Guilmot,
Conseillère Principale d'Éducation

l'historique

L'école Chateaubriand fut fondée au début du siècle à l'instigation de l'ambassade de France près le Saint-Siège par **Monseigneur Charles Dumaz**, alors maître de chapelle de l'église **Saint-Louis-des-Français**. Le but était de "faciliter aux enfants des familles françaises ou étrangères, en résidence ou de passage à Rome, les études d'enseignement secondaire selon la méthode et les programmes suivis dans les lycées et dans les collèges de France".

La première classe eut lieu le 3 novembre **1903** dans un appartement loué au *20 via Sistina*. L'école comptait alors dix élèves : trois Français, trois Suisses, deux Roumains et deux Américains. S'y adjoignirent l'année suivante de nouveaux Français, trois Russes et deux Brésiliens. Les Italiens n'étaient pas admis car le gouvernement italien s'y opposait à l'époque. Au début l'enseignement était assuré par Mgr Dumaz et un professeur licencié qui était rédacteur à l'institut international d'agriculture (germe de la F.A.O); des pensionnaires de la Villa Médicis et des élèves de l'École française de Rome apportaient leur concours, à l'occasion, notamment pour faire passer des examens.

En 1907 l'École déménagea au *115 via della Scrofa*, dans un appartement à la fois plus grand et plus proche du nouveau logement de fonction de Mgr Dumaz, à Saint-Nicolas-des-Lorrains. Les effectifs de l'école atteignirent une cinquantaine d'élèves à la fin de la première guerre mondiale et son succès allait grandissant. À partir de 1920, l'État français accorda une aide directe et de plus en plus marquée à "l'école secondaire française Chateaubriand". Des professeurs agrégés commencèrent à être détachés par le ministère de "l'instruction publique" et une subvention fut octroyée. Il fallut chercher des locaux plus spacieux...

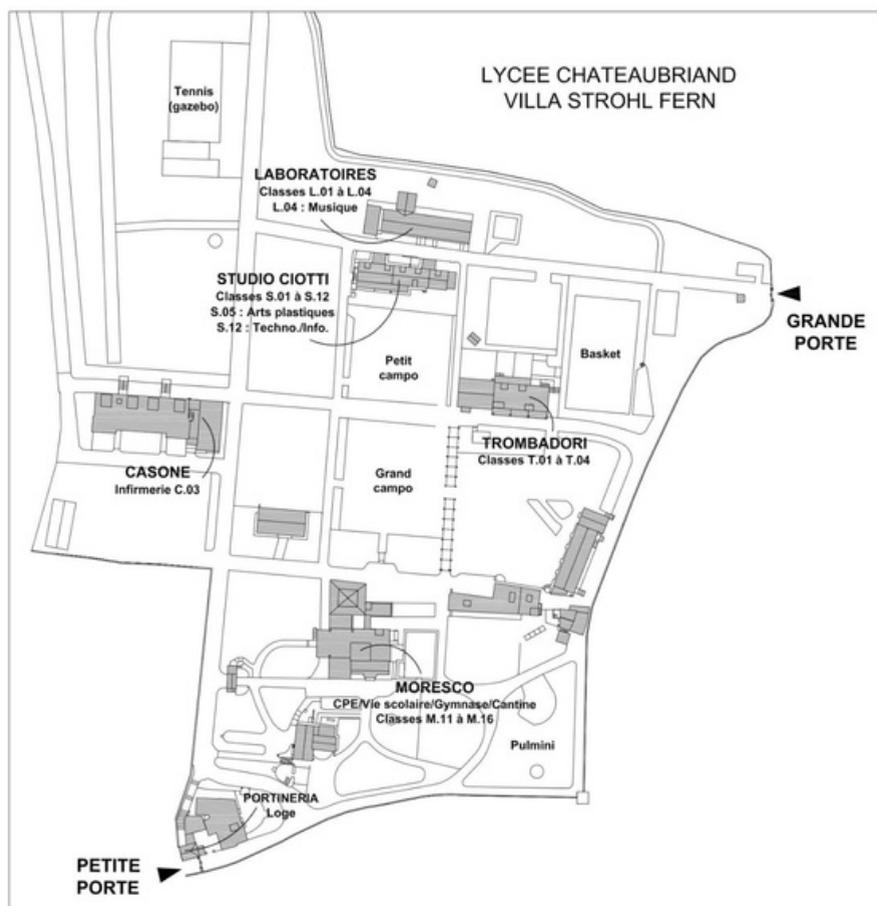
Après une installation éphémère (un trimestre) *via Giulia au palais Ricci Paracciani*, l'École se fixa définitivement en octobre 1920, dans une villa d'abord louée, puis acquise en 1921, *via di Villa Patrizi*, qui fut partagée au départ avec trois services français de l'ambassade de France. L'École prit progressivement la dénomination de Lycée et Mgr Dumaz en devint de facto le proviseur, fonction qu'il occupa jusqu'à sa mort en juillet 1929.

Le bâtiment de *via di Villa Patrizi* accueillit tous les élèves, de la *11e à la terminale*, jusqu'en 1958. La demande augmentant, le Ministère Français des Affaires étrangères décida de transférer progressivement une partie des classes à la *villa Strohl-Fern*, qui avait été léguée à la France une vingtaine d'années plus tôt. À l'origine, le terrain de la villa Strohl-Fern, qui couvre près de 8 hectares, faisait partie de la villa Borghese.

Le transfert d'une partie du Lycée à la villa Strohl-Fern devait prélude à la création d'un lycée modèle de 1500 élèves dans le parc de la villa. Malheureusement, ce projet ne put aboutir par suite de difficultés avec la municipalité de Rome ce qui explique la dispersion actuelle du Lycée.

L'augmentation constante du nombre des élèves et la nécessité de créer un bloc scientifique moderne ont conduit l'État français à acquérir un nouveau bâtiment pour le Lycée à la fin de l'année 1980. Ce bâtiment abritait alors une école privée gérée par la congrégation de Chanoinesses de Saint-Augus.

le plan de l'établissement



Site Strohl Fern

les horaires l'emploi du temps

LES HORAIRES

Dès que tu entends la **sonnerie**, tu dois te ranger devant le numéro de ta classe dans la cour et attendre que le professeur vienne chercher la classe avant de monter en cours et ceci à trois moments de la journée :

- À la 1ère heure de la journée (8h30) [première sonnerie **8h25**]
- Après la récréation du matin (**10h35**)
- Après ta pause repas [soit à 12h30, à 13h30 ou à 14h30]



| | |
|------------|-------------|
| M1 | 8h30-9h25 |
| M2 | 9h30-10h25 |
| RÉCRÉATION | 10h25-10h35 |
| M3 | 10h40-11h35 |
| M4 | 11h40-12h35 |
| M5 | 12h40-13h35 |
| PM1 | 13h40-14h35 |
| PM2 | 14h40-15h35 |
| PM3 | 15h40-16h35 |

L'EMPLOI DU TEMPS

Au collège, l'emploi du temps est fixé pour toute l'année. Il répartit les heures de cours de la semaine.

Tu dois le recopier sur ton carnet de correspondance, mais aussi sur ton cahier de texte, et t'en servir pour ton **organisation de travail** personnelle.

Ton emploi du temps peut être différent selon les **semaines, A ou B**.

LES MATIÈRES

FRANCAIS

MATHÉMATIQUES

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
SCIENCES PHYSIQUES-CHIMIE

TECHNOLOGIE

LANGUES: ANGLAIS ET ITALIEN

ÉDUCATION MUSICALE

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
(EPS)

ARTS PLASTIQUES

les loisirs et les activités culturelles

L'AS

C'est une **association sportive**. Elle a lieu le **mercredi de 14h30 à 16h30**.

Chaque professeur de sport propose une ou plusieurs activités. Elle n'est pas obligatoire mais tu te rendras vite compte qu'y participer te permet de rencontrer de nouveaux camarades et de découvrir de nouvelles activités.

CHATEAU MUSIQUE

Éveil musical, **initiation** à la musique, **pratique** instrumentale et orchestrale, **chant**, chœurs, **théorie** musicale dans le cadre de la musique classique ou moderne : l'école *Chateau musique* propose des cursus complets de la maternelle au lycée encadrés par une équipe pédagogique de qualité à tous les élèves de Chateaubriand qui le désirent. Ils auront la possibilité de s'éveiller, de s'initier et de pratiquer la musique.

Les cours ont lieu sur les différents sites du lycée après les classes, d'octobre à juin.

Rendez-vous sur le site : www.chateaumusique.it

LE CLAPE

Le Clape est une **structure périscolaire** inspirée du modèle public français, mise en place il y a deux ans à Chateaubriand pour optimiser le temps après l'école en répondant à plusieurs demandes de notre communauté scolaire.

Le Clape propose un service de **garderie** pour les maternelles, des **ateliers** artistiques et sportifs de la MS à la 4ème, l'**étude surveillée** du CP à la 4ème et un **centre de loisirs** durant les petites vacances.

Rendez-vous sur le site : www.leclape.it

les lieux à connaître

LA VIE SCOLAIRE

Tu y trouveras le bureau des assistants d'éducation et le bureau de la Conseillère Principale d'Éducation. Tu dois t'y rendre pour justifier tes absences et/ou tes retards avant de retourner en cours. Tu peux y venir également si tu as besoin d'un conseil, d'un renseignement ou si tu as un souci.

LA PERMANENCE

C'est une salle surveillée par un assistant d'éducation où tu te rendras lorsqu'un professeur est absent ou si tu as une heure de libre dans ton emploi du temps.

C'est un lieu où les élèves doivent respecter le silence pour que chacun puisse travailler et faire ses devoirs.

LE CDI

C'est le centre de ressources de l'établissement, les horaires d'ouverture sont affichés sur la porte. Les élèves peuvent y consulter livres, journaux et dictionnaires. C'est très utile lorsque tu as un exposé ou des recherches documentaires à faire.

Tu peux également avoir accès à des ordinateurs, au réseau internet et à des logiciels.

LA CANTINE

Située dans le bâtiment du Moresco, c'est là que tu prendras ton repas chaque jour.

La cantine est **obligatoire**.

L'INFIRMERIE

C'est le lieu où tu dois te rendre si tu es malade. Elle se trouve dans le bâtiment du *Casone* au rez-de-chaussée.

LA LOGE

C'est le lieu où se trouve l'agent d'accueil qui répond au téléphone, ouvre le portail et qui accueille les personnes qui arrivent au collège.

L'ADMINISTRATION

C'est là que se trouvent les bureaux de la direction, de l'intendance et du secrétariat.

L'**intendance** est le service qui s'occupe de la gestion des recettes et des dépenses de l'établissement.

Le **secrétariat** s'occupe de la gestion administrative de l'établissement : Il y a deux secrétariats. Le *secrétariat du Proviseur Adjoint*: c'est le secrétariat des élèves. Le *secrétariat du Proviseur*: c'est le secrétariat du personnel du lycée.

Et enfin il y a les bureaux du Proviseur et du Proviseur Adjoint.

les adultes du collège

LE PROVISEUR, M. PESTOURIE

Il est le responsable de l'ensemble de l'établissement qu'il dirige. Il organise le travail des adultes et des élèves de l'établissement. Il prend les décisions importantes concernant la vie du collège. Il est secondé par le proviseur adjoint, le secrétaire général et la gestionnaire comptable.

LA SECRÉTAIRE DU PROVISEUR, MME BUSSON

Elle est chargée, sous la responsabilité du proviseur, de l'agenda, de la gestion des personnels enseignants, de la communication (courriers, mails), de la relation avec l'AEFE pour les questions de RH, de la préparation des réunions des différentes instances de l'établissement...

LE PROVISEUR ADJOINT, M. CHADES

En plus de son rôle pédagogique, il est chargé d'élaborer les emplois du temps des élèves et des professeurs : il coordonne également les projets pédagogiques.

LA SECRÉTAIRE DU PROVISEUR ADJOINT, MME ANGELUCCI

Elle s'occupe essentiellement de tout ce qui concerne la scolarité : procédures et formalités d'inscription et de radiation, bulletins scolaires, certificats de scolarité, organisation des tests de niveau, stages en entreprise...

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, M. CARRÉ

Il est chargé de la direction administrative et financière de l'établissement.

L'AGENT COMPTABLE SECONDAIRE, MME CASSAN-FAYARD

Elle gère le budget de l'établissement.

LA CONSEILLÈRE PRINCIPALE D'ÉDUCATION (CPE), MME GUILMOT

Elle organise le suivi des élèves (absences, retards, discipline, résultats scolaires, bien-être) en travaillant en étroite collaboration avec le personnel enseignant, le Proviseur et du Proviseur Adjoint, les personnels de santé scolaire et l'équipe des assistants d'éducation.

LES ASSISTANTS D'ÉDUCATION

Mme Nohra Allaoua, Mme Elisabeth Angelucci, M. Fabrizio Giangrande, M. Seif Bensouibat, M. Jonathan La Vallé, Mme Lisa Cristianini, Mme Amira Karkoud et Mme Marion Filhastre.

Ils encadrent et surveillent les élèves lorsqu'ils ne sont pas en classe : à la récréation, aux interours, à la cantine et en permanence. Leur service est organisé par la CPE.

LA PROFESSEURE DOCUMENTALISTE, MME BOURGOIN

Elle est responsable du CDI. Son rôle est de proposer des livres et des revues et de t'apprendre à faire des recherches documentaires.

L' INFIRMIER, M. ASSAAD

Il donne les premiers soins aux élèves. Il est à ton écoute et s'occupe également de la prévention au niveau santé.

LA RESPONSABLE DE LA DEMI PENSION, MME PELINI

Elle organise le service de cantine (menu, organisation de passage des élèves, paiement...)

LES AGENTS

Ils sont chargés de l'entretien du parc et de l'école. Il est important de respecter leur travail!

quelques mots importants

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

C'est le texte de lois du collège. Tout le monde doit le connaître. Il définit l'organisation et le fonctionnement du collège. Il fixe les horaires et les règles de sécurité dans l'établissement.

Il doit être connu de tous et chacun doit le respecter. Tous les élèves disposent de droits : droit à l'enseignement, droit de s'exprimer, droit au respect et à la sécurité.

Ils sont également soumis à des obligations : être présents à tous les cours, être à l'heure, respecter les personnes (adultes comme élèves) et les biens.

Si ce règlement n'est pas respecté, des punitions et sanctions sont prévues, en rapport avec la gravité de l'acte commis: réprimande, retenue, avertissement, exclusion temporaire.

LE CARNET DE CORRESPONDANCE

C'est un peu comme une carte d'identité spécifique au collège. Tu dois toujours l'avoir sur toi. Elle indique des informations sur ton statut de collégien (autorisation de sortie en cas d'absence de professeur, association sportive, emploi du temps, demi-pension...).

Elle te servira à l'entrée et à la sortie du collège, tu devras la présenter au surveillant.

ABSENCES ET RETARDS

En cas d'absence ou de retard, aucun élève ne peut être admis en cours sans être passé par la vie scolaire. Par ailleurs, tes parents doivent signaler par téléphone ou par email le plus tôt possible ton absence.

LE CAHIER DE TEXTE OU AGENDA

Tous les devoirs sont donnés en classe par le professeur. Ils doivent systématiquement être notés dans ton cahier de textes ou ton agenda.

Tu peux par ailleurs consulter **pronote** pour vérifier les devoirs, une page d'un exercice. Attention, en aucun cas pronote ne se substitue au cahier de texte.

L'HEURE DE RETENUE

Elle punit l'élève quand il a eu un problème de discipline ou de travail, lorsqu'il n'a pas respecté le règlement intérieur. Pendant l'heure de retenue l'élève doit fournir un travail.

LES DÉLÉGUÉS DE CLASSE

Au début de l'année tu votes pour choisir les délégués de ta classe. Parmi les candidats, les deux élèves qui obtiennent le plus de voix sont élus. Ils sont les porte-parole des élèves vis-à-vis des adultes (par exemple si tu as des problèmes, tu peux leur en parler plus facilement qu'à un adulte, et ils feront comprendre au professeur les raisons de tes difficultés).

LE CVC (CONSEIL DE LA VIE COLLÉGIENNE)

Il s'agit d'une instance consultative composée d'élèves et d'adultes. Elle permet aux élèves de faire des propositions pour améliorer la vie au collège, de concevoir, choisir et mener des projets, de dialoguer, d'échanger et de débattre sur les questions relatives au collège. Tous les élèves du collège sont électeurs et éligibles.

LES ÉCO-DÉLÉGUÉS

L'éco-délégué est un ambassadeur de l'environnement et du développement durable au sein de l'établissement. Il propose des actions, il s'implique en faveur du développement durable. Il est le relais entre ses camarades et les instances qui choisiront les projets, tels que le CVC, CVL, CESC. Il est élu en début d'année comme les délégués de classe.

LES SENTINELLES

Le dispositif sentinelles et référents est composé de 37 élèves et 17 adultes. Tous ses membres ont été formés et luttent contre les phénomènes de bouc émissaire en étant à l'écoute de toutes les personnes qui en auraient besoin. Ils repèrent, écoutent et réfèrent. N'hésite pas à faire appel à eux, ils peuvent être d'une aide précieuse.

quelques conseils

EN CLASSE

Si tu ne comprends pas quelque chose, et que tu voudrais que le professeur réexplique ce qu'il vient de dire, ou le répète plus lentement, surtout n'hésite pas à lever la main pour le signaler à ton enseignant.

DES PROBLÈMES DANS TON TRAVAIL?

Tu n'arrives pas à t'organiser, à suivre les cours, tu te sens dépassé.e? Avant que la situation n'empire, parles-en d'abord à ton professeur principal mais tu peux également trouver des conseils auprès de la CPE, d'un professeur ou d'un assistant d'éducation, afin que l'on trouve une solution qui t'aidera.

DES DIFFICULTÉS PERSONNELLES?

Tu peux connaître des difficultés personnelles ou familiales. Au collège, des adultes sont là pour t'aider, t'écouter et te conseiller: l'infirmière, la CPE, le professeur principal...

ÊTRE TÉMOIN DE VIOLENCE OU ÊTRE LA VICTIME

Le plus important est d'en parler, de ne pas laisser faire, de ne pas garder cela pour soi. Tu peux en parler à la maison à tes parents, à l'école à ton professeur principal, la CPE, aux assistants d'éducation, à l'infirmière. Tous les adultes sont là pour t'aider et te soutenir.

Tu peux également t'adresser aux **sentinelles**. Les sentinelles sont des élèves formés pour repérer et accompagner leurs camarades qui se trouveraient en difficulté au cours de leur scolarité (isolement, victimes...). Tu trouveras un trombinoscope des sentinelles dans chaque classe pour les identifier.

notes



A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes, arranged vertically down the page.



BONNE RENTRÉE SCOLAIRE
